

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quatorze, le 5 Mai à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, ALLEMANDI Florence, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ISAIA Monique représentant M. MILLION ROUSSEAU Daniel, ESPANET Martine, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean Michel), PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, LONGERON Michel, GILLY Lucien, COLLOMB Stéphane, PELLOUX Jacques, NICOLAS Yves, FERRON Jean, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et BOUVET Patrick.

EXCUSES : MM. FRELASTRE Jean-Michel, MILLION-ROUSSEAU Daniel et M. GAMBAUDO Georges.

**OBJET: CONVENTION DE PARTENARIAT EMERGENCE COMITE DE BASSIN
POUR L'EMPLOI PAYS SUD/ COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE
DE L'UBAYE. AVENANT N° 1**

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération du 2012/22 du 10 décembre 2012, adoptant la convention de partenariat entre l'association Emergence Comité de Bassin pour l'Emploi Pays sud et la Communauté de Communes.

CONSIDERANT que cette convention à pour objet de confier à l'association Emergence Comité de Bassin pour l'Emploi du Pays Sud la gestion et l'animation de l'Hôtel d'entreprises.

VU les termes que ladite convention, article 3-2 : la subvention annuelle sera fixée chaque année, pendant la durée de la convention soit 3 ans, par avenant, en fonction de la charge de travail et de l'augmentation réelle des charges de fonctionnement.

VU le bilan d'actions 2013 fourni par le CBE et sa demande de renouvellement de subvention pour un montant de **6 000 €**.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **PREND ACTE** qu'une subvention d'un montant de **6 000€** sera versée à l'Association Emergence Comité de Bassin pour l'Emploi du Pays sud au titre de l'exercice 2014.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à intervenir,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits afférents à ladite subvention au budget annexe 2014 « hôtel d'entreprises ».

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jacques MARTIN.

